

## **24 - Contrat Local de Prévention et de Sécurité (CLPS) - Action de Prévention Spécialisée - Convention trisannuelle 2011/2013 entre la Ville de Besançon, le Département du Doubs et l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA)**

**M. ALLEMANN, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Le service de prévention spécialisée de l'ADDSEA, à travers différentes actions socio-éducatives, favorise l'insertion des jeunes en difficulté et de leurs familles résidant notamment dans les quartiers dits prioritaires au sens de la politique de cohésion sociale. Il s'appuie sur un réseau de partenaires extrêmement variés, en veillant à rester cohérent avec les principes qui fondent l'intervention éducative en prévention spécialisée : la relation proposée par les éducateurs s'opère en l'absence de mandat personnalisé du juge ou de l'administration sociale et implique l'acceptation et la libre adhésion de la personne (du jeune) ainsi qu'une nécessaire confidentialité (non exclusive des obligations de la loi).

Sur chaque secteur d'intervention, les équipes éducatives mettent en place des actions éducatives et sociales à caractère à la fois individuel et collectif, adaptées à la situation sociale et aux modes de vie des jeunes, de leur famille et de leur réseau relationnel. Ces actions impliquent des démarches «d'aller vers» ces jeunes par une présence sociale dans les lieux de vie et les temps de vie des jeunes et notamment par un travail de rue. Ces actions spécifiques s'inscrivent dans une nécessaire coordination et articulation avec les autres acteurs de l'action sociale.

8 équipes de 2 ou 3 éducateurs assurent la mise en œuvre de l'action de prévention spécialisée, soit un total de 17 éducateurs, sur 7 secteurs de la ville : Montrapon/Fontaine Ecu/St-Claude, Clairs-Soleils, Orchamps/Palente, Grette, Planoise, Planoise/Amitié et Battant/Centre-Ville.

Le public cible est constitué prioritairement des jeunes de 12 à 18 ans les plus en difficulté sans exclure pour autant l'accompagnement des plus âgés (18-25 ans), soit environ 560 jeunes, et leur famille, accompagnés chaque année.

Les objectifs particuliers renouvelés fixant le cadre d'intervention des éducateurs pour le bassin de Besançon, au-delà des objectifs généraux de la prévention spécialisée sont les suivants :

- Poursuivre la recherche d'un équilibre entre travail de rue et actions partenariales ou collectives concourant à la dynamique de développement social territorial ;
- Participer à l'élaboration et à l'adaptation des diagnostics sociaux partagés sur les différents territoires d'intervention ;
- Développer des relations pérennes de coopération avec les espaces d'action médico-sociale et les équipes pluri professionnelles des Centres Médico-Sociaux ;
- Développer des relations pérennes de coopération avec les acteurs intervenant au titre de la protection de l'enfance (action éducative à domicile, aide sociale à l'enfance, action éducative en milieu ouvert, établissements de la protection de l'enfance...) ;
- Développer des actions de coopération en direction des établissements scolaires concernés, notamment les collèges, afin de prévenir les phénomènes de violence scolaire, d'absentéisme et de déscolarisation ;
- Développer des modes de collaboration pérennes avec les maisons de quartier de la Ville de Besançon ;
- Développer les modes de collaboration avec les structures sociales de la Ville et du CCAS notamment sur le Centre-Ville/Battant et sur les territoires «inter-quartiers».

➤ Participer à la mise en œuvre du projet territorial de jeunesse impulsé par la Ville de Besançon et aux politiques jeunesse définies par le Département du Doubs. Cette participation se fera notamment par un engagement des équipes de prévention spécialisée dans les projets, expérimentations et collaborations visant à accueillir les adolescents et à impliquer les plus de 16 ans à la vie de la cité.

La Ville de Besançon verse à l'ADDSEA une subvention de fonctionnement annuelle dont le montant maximum sera fixé chaque année au budget primitif de la Ville après accord du Conseil Municipal.

La Ville de Besançon assume ainsi une partie des frais de fonctionnement équivalant aux dépenses afférentes à l'exploitation courante et à celles afférentes à la structure du budget du service de prévention spécialisée du bassin de Besançon, hors valorisation des coûts directs que la Ville assume par la mise à disposition de locaux, hors frais de siège et dotations aux amortissements et aux provisions. Le financement du personnel du service sera pris en charge intégralement par le Département.

A titre indicatif, le montant de la contribution de la ville calculée sur cette base pour 2011 est évalué à 34 453 € et le coût des locaux mis à disposition des équipes d'éducateurs par la Ville de Besançon à 31 360 €.

### Propositions

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention à intervenir entre la Ville, le Département du Doubs et l'ADDSEA pour la période 2011-2013, dans les conditions fixées ci-avant,

- d'autoriser M. le Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer cette convention.

**«M. Michel OMOURI :** Tout le monde reconnaît le travail remarquable de l'ADDSEA mais je ne partage pas votre vision idéologique par rapport à la prévention spécialisée. Cette convention est un «copié-collé» de 2007 qui ne prend pas en compte la délinquance des mineurs sur la Ville depuis quatre ans. Le taux de délinquance des mineurs sur la Ville de Besançon est de 22 % en 2010 ; ce chiffre est inquiétant sachant que ce taux, sur le plan national, est de 18 %. Un des objectifs de l'action de prévention est la prévention des inadaptations des jeunes qui se traduisent par des manifestations d'incivilité ou de délinquance par un grand nombre et qui est dû à l'abandon de l'autorité parentale. Aucun article ne fait mention de restaurer l'autorité parentale. Pour ma part je pense que les familles doivent mieux assumer leur responsabilité d'autorité et d'éducation. On appelle cela les droits et les devoirs. Pour ce faire je souhaite que l'on vote rapidement, au sein du Conseil Municipal, un des dispositifs sur la délinquance des mineurs mis en place en 2007, appelé les droits et les devoirs des familles. Si la famille est mieux aidée et responsabilisée, alors un contexte favorable se créera progressivement pour faire reculer la délinquance des mineurs qui reste inquiétante sur la Ville de Besançon.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie Monsieur OMOURI. Je vous dis que de toute façon nous avons une proposition de Proxim'Parents, vous le savez, je n'ai pas d'autre chose à vous dire actuellement, si ce n'est que vous venez de démontrer très très bien l'inefficacité des politiques de M. SARKOZY depuis qu'il est au pouvoir ; il était venu en disant qu'il allait y avoir une baisse de la délinquance et vous êtes en train de nous démontrer que malgré tous ses mouvements de bras et ses coups de menton, la délinquance n'a pas baissé. Il vaut mieux que ce soit vous qui l'ayez dit que moi. M. BONNET va dire que je fais de la politique j'imagine ? Je lui passe la parole.

**M. Pascal BONNET :** A partir du moment où on est dans des contrats qui impliquent la Ville, c'est aussi l'inefficacité du Maire alors.

**M. LE MAIRE :** Bien sûr mais c'est bien connu !

**M. Michel OMOURI :** Juste pour vous dire, Monsieur le Maire, vous avez une batterie de mesures, avant de se défausser sur l'Etat, d'abord appliquez-les à vous-même, prenez-les, apportez-les à ce moment-là, vous pourrez comparer si oui ou non ces dispositifs ne sont pas efficaces. Si je vous dis que le dispositif «les droits et devoirs des familles» va peut-être apporter je dirais une plus-value par rapport à la baisse de la délinquance, sachant que vous ne voulez pas le faire, je reporte sur vous l'inefficacité aujourd'hui de la sécurité sur Besançon.

**M. LE MAIRE :** Mais bien sûr, vous avez raison ! Vous avez raison mais chacun sait qu'ici dans cette ville il y a quand même 60 policiers en moins depuis 2002 et que c'est certainement aussi la responsabilité du Maire. Chacun le sait, les syndicats de policiers le dénoncent aussi régulièrement. Avec l'ADDSEA, avec Françoise FELLMANN nous travaillons aussi à la mise en place de Proxim'Parents.

**M. Pascal BONNET :** Il faut dire quand même que dans un contexte de contraintes budgétaires, le gouvernement a mis l'accent sur la justice en matière de budget.

**M. LE MAIRE :** Vous irez demander aux magistrats ce qu'ils en pensent et en «off» ils vous répondront. Vous devriez aller plus souvent au Tribunal dans des séances d'ouverture solennelle pour en parler en «off» avec les magistrats, je vous ferai inviter si vous ne pouvez pas venir, même quelquefois lorsque l'on entend, en ouverture de l'année judiciaire les discours des plus hauts magistrats de cette ville, d'ailleurs je trouve qu'ils ont beaucoup de courage de le dire, vous seriez certainement très surpris. Vous verriez si les priorités du gouvernement sont là sur la justice.

**M. Jean-Marie GIRERD :** Monsieur le Maire, je voudrais quand même faire une observation par rapport à ces différentes remarques car je crois qu'il est important que les gens aient des positionnements politiques clairs sur les différents sujets. Il n'y a rien de pire que de dire : «on ne fait pas de politique, la politique serait quelque chose de pas très bien».

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas moi qui ai dit ça. C'est M. BONNET qui dit ça régulièrement à propos de la politique.

**M. Jean-Marie GIRERD :** Permettez que je termine mon argumentaire. Je crois qu'il est important d'avoir un positionnement politique et là je vais avoir un positionnement politique parce que quelle que soit l'évolution qu'on va connaître en 2012, de toute façon les problèmes demeureront et il ne faut pas s'attendre à ce qu'il y ait une augmentation des dotations, une augmentation des budgets qui arrive en 2012...

**M. LE MAIRE :** On en reparlera le moment venu.

**M. Jean-Marie GIRERD :** ...ou 2013 et donc je crois que les problèmes seront là. Il y aura de grands enjeux qui vont arriver d'ici deux ou trois ans et donc je crois qu'il est utopique de croire que par un changement on puisse retrouver des marges de manœuvre qu'on n'a plus actuellement. Et en ce qui concerne le processus démocratique, j'ai peut-être un peu caricaturé, je veux dire que c'est quand même une bonne chose pour la démocratie.

**M. LE MAIRE :** Très bien, je vous l'accorde.

**M. Frédéric ALLEMANN :** S'il y a un domaine où il n'y a pas de solution simple, c'est certainement celui de la délinquance et des incivilités et je pense que justement il faut continuer à travailler avec l'ADDSEA qui offre plusieurs dispositifs, certains très innovants et qui assure quand même le suivi de plus de 560 jeunes et leur famille dans l'accompagnement pour essayer de lutter contre ces problèmes de délinquance. Et je ne crois pas qu'il y ait des solutions simples voire simplistes.

**M. LE MAIRE :** Je peux simplement vous dire que j'ai évoqué ces problèmes hier encore avec M. le Préfet, qu'hier soir mon Directeur de Cabinet était avec la Directrice Départementale de la Sécurité Publique et le Directeur du Cabinet de M. le Préfet sur le terrain, que moi-même je vais y aller prochainement et que M. le Préfet et moi-même sommes convenus d'une réunion prochaine sur laquelle nous parlerons de ces problèmes-là. Donc je crois que ce n'est pas un problème de gauche ou de droite,

je crois que tout le monde doit se préoccuper effectivement de ces problèmes de sécurité ou d'insécurité. Je le fais en parfaite liaison, je tiens à le dire, avec les services de l'Etat, que ce soit la Police Nationale, que ce soit ceux de M. le Préfet de Région qui sont d'ailleurs les mêmes en l'occurrence mais c'est vrai que je n'ai pas fait une communication pour dire que mon Directeur de Cabinet était hier soir sur le terrain avec la Police Nationale.

**Mme Martine JEANNIN** : Au niveau du comité d'éthique, à un moment donné on devait avoir les conclusions.

**M. LE MAIRE** : Vous allez les avoir bientôt. On va déjà écouter le rapport sur le comité d'éthique et nous proposerons alors un certain nombre de choses.

**Mme Nozhat MOUNTASSIR** : Je ne suis pas d'accord avec vous Monsieur OMOURI. Il y a des solutions à ces problématiques mais les solutions doivent être prises en charge précocement et cela dès l'enfance et c'est justement par la prévention, par l'ouverture de l'école, par l'accompagnement des jeunes dès la scolarité, accompagner les parents, accompagner les enfants, détecter les anomalies, qu'on peut résoudre ces problèmes à terme et c'est en ouvrant les écoles. Et ce qu'on remarque, en tout cas cette année c'est ce qu'on a remarqué par rapport à tout ce qui se passe, par rapport à la formation des maîtres, au nombre d'enseignants qui sont en diminution, tout cela va avoir un impact direct sur l'éducation de nos enfants et sur les futurs citoyens, donc on peut s'interroger quand même sur les problématiques qui sont liées à la sécurité et je finirai par cette citation : «quand on ouvre une école on ferme une prison» et ce n'est pas par la répression qu'on va trouver des solutions.

**M. Jean-Marie GIRERD** : Simplement je voulais préciser que j'avais une position assez générale sur l'évolution des budgets à venir, je crois qu'on n'échappera pas à une redéfinition des missions de l'Etat et des responsabilités de chacun et qu'on ne pourra pas, à terme dire : «si ça va bien c'est parce que localement on s'arrange bien et si ça va mal c'est à cause de l'Etat». Je crois qu'on est tous...

**M. LE MAIRE** : Je ne dis pas ça.

**M. Jean-Marie GIRERD** : Je n'ai pas dit que c'était vous, je parle de ce que j'ai pu constater et je pense qu'on ne pourra pas éviter de redéfinir les responsabilités, les autorités respectives de chacun pour arriver à des solutions performantes comme l'ont connu d'autres pays -je ne prends pas l'exemple de la France- comme le Canada, la Nouvelle Zélande et les pays scandinaves qui sont arrivés à maîtriser leurs dépenses et sont même maintenant presque en excédent au niveau budgétaire. Voilà tout ce que j'ai à dire.

**M. LE MAIRE** : J'ai noté que vous avez quand même dit qu'il y a eu un grand processus démocratique la semaine dernière et donc je vous remercie de votre lucidité ; je suis sincère quand je dis cela».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.*